

JOIGNY INFOS

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE

MARS - AVRIL 2021 | 131

CRISE SANITAIRE : JOIGNY À L'HEURE DE NOUVELLES RESTRICTIONS

P. 8



© Anthony Prosper

SENIORS

UN TROC-SENIORS EN PROJET

ENVIRONNEMENT

PLANTATIONS DE PRINTEMPS

LOISIRS

UNE GRAINOTHÈQUE OUVRE



Infos pratiques - adresses et numéros utiles

Inscriptions sur les listes électorales

Les élections départementales et régionales auront lieu dimanche 13 et dimanche 20 juin.

Les habitants qui ne seraient pas encore inscrits sur les listes électorales, ou bien ceux ayant récemment emménagé dans la commune, peuvent s'inscrire jusqu'au vendredi 7 mai inclus.

Les inscriptions sont possibles en ligne, sur le site www.service-public.fr ou directement en mairie de Joigny (sur rendez-vous à prendre au préalable par téléphone : **03 86 92 48 00** ou par mail : etatcivil@ville-joigny.fr). Lors du rendez-vous, il faudra être muni d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un justificatif de domicile.

Les 13 et 20 juin, les électeurs désigneront les conseillers départementaux et les conseillers régionaux qui siègeront pour un mandat de six ans.

Inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre

Les inscriptions scolaires, pour la rentrée de septembre 2021, sont ouvertes jusqu'au vendredi 7 mai inclus. Elles concernent les enfants entrant pour la première fois dans une école de Joigny :

- en " toute petite section " de maternelle (enfants nés en 2019)
- en petite section (nés en 2018)
- en classe de CP
- parce qu'ils sont nouveaux arrivants dans la ville.

Les dossiers sont à retirer en mairie de Joigny, à l'école auprès du directeur; ils peuvent également être téléchargés sur le site internet de la Ville : www.ville-joigny.fr (rubrique à tout âge/éducation).

A noter :

- les demandes motivées pour les dérogations scolaires sont à déposer en mairie avant le 21 avril;

- les inscriptions pour les activités périscolaires (accueil du matin et du soir, restauration scolaire, accueil des mercredis, centre de loisirs pour les vacances) seront à effectuer entre le 17 mai et le 2 juillet. Les dossiers d'inscription aux activités périscolaires seront distribués dans les écoles et seront disponibles auprès du service scolaire de la mairie ainsi que sur le site internet de la Ville. Pour tout renseignement : tel. **03 86 92 48 00**.

A propos des bruits de voisinage

Selon un arrêté municipal du 11 août 2003, l'usage des appareils de bricolage ou de jardinage causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses) est limité :

- aux jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Toute personne portant atteinte à la tranquillité du voisinage est passible d'une amende prévue pour les contraventions de 3^e classe (450€).

Les prochaines permanences de la mutuelle intercommunale

Pour celles et ceux souhaitant se renseigner à propos de la mutuelle intercommunale en place depuis l'année dernière (mutuelle ouverte à tous), des permanences ont lieu à la salle C17 (2^e étage) du pôle formation de Joigny, place Cassini. Les prochaines dates sont les suivantes : lundi 12 avril, vendredi 30 avril, lundi 10 mai. Les permanences se déroulent de 9h30 à 16h30, sans interruption, sur rendez-vous à prendre au **03 73 92 00 04** ou par mail : gestion@mutuelle-amij.fr

Mairie : 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex - <http://www.ville-joigny.fr> - Facebook : ville de Joigny

Tél. **03 86 92 48 00** - Fax : **03 86 92 48 01** - mairie@ville-joigny.fr

Ouverte les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h - les mardis de 14h à 18h - les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h30 - les vendredis de 14h à 16h30 - permanence du service population les samedis de 9h à 12h

Cartes nationales d'identité et passeports : uniquement sur rendez-vous

"Allo mairie" : le 0 8000 89306 est à votre disposition pour signaler tout problème concernant le domaine public.

Police municipale : place Jean de Joigny du lundi au samedi midi. Tél. & fax **03 86 62 09 38**

police.municipale@ville-joigny.fr - mickael.mestre@ville-joigny.fr

Médiateurs de la ville : les mardis et jeudis de 12h à 19h et les mercredis et vendredis de 14h à 22h

mediation@ville-joigny.fr - tél. **06 35 51 61 92**

Déchèteries Joigny et Saint-Julien-du-Sault - les lundis de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, les samedis de 10h à 12h et de 13h30 à 18h - Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Pharmacies - Les officines ouvertes le lundi - Matin et après-midi : pharmacies du Marché (14 quai Ragobert) et Lemarquand (14 av. Gambetta) - Après-midi : pharmacie Tran (8 rue Gabriel Cortel).

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche : composez le 3237 (service audiotel - 34 c. la minute)

Violences conjugales : 3919, n° d'appel national gratuit depuis un poste fixe

Éditorial



Une ambition pour Joigny

Cette année, nous maintenons notre cap : développer une ambition pour notre ville. Je sais néanmoins les douleurs que chacune et chacun d'entre nous peut vivre actuellement. Beaucoup ont affronté eux-mêmes, ou par leurs proches, la maladie. D'autres voient leurs activités toujours maintenues dans l'incertitude. D'autres encore luttent, aux premières loges, dans une bataille qui n'a déjà que trop duré. Je mesure combien la situation est difficile, usante. Mais il nous faut tenir. La vaccination qui se déploie nous permet d'envisager une issue que chacun espère rapide.

L'année 2020 fut une année de lutte, de haute lutte même, pour notre ville. Si les perspectives budgétaires étaient catastrophiques, conséquences de la crise, nous avons réussi à cloturer notre exercice budgétaire à l'équilibre.

L'année 2021 est celle d'une ville qui poursuit son combat dans une situation difficile. Par une politique ambitieuse en matière de cohésion et d'innovation sociales, propres à donner des moyens de rebond à celles et ceux qui en ont besoin. Par des investissements dans notre patrimoine, notamment notre patrimoine remarquable, mais aussi dans nos réseaux d'eau

et d'assainissement, pour lesquels les excellents résultats obtenus en matière de préservation de la ressource, doivent nous encourager à faire encore mieux. Par des équipements et réseaux de vidéoprotection visant à sécuriser nos espaces publics. Ou encore en préparant l'avenir, à la fois par des actions dans nos écoles ou par le développement des modes de circulation doux.

Maintenir une ambition, c'est aussi défendre les acteurs du monde culturel et sportif. Nous l'avons fait, depuis le début de cette crise, et nous nous préparons à leur tendre la main dès que des ouvertures seront possibles, tout comme nous avons préparé de quoi assurer une réponse à la hauteur des attentes de tous en matière d'événementiel, si les conditions le permettent.

Vous nous avez octroyé votre confiance, il y a un an maintenant, lors des élections municipales. Depuis, tout en affrontant les effets de la crise sanitaire, nous avons consciencieusement lancé les chantiers structurants de ce mandat. Avec un seul objectif : redonner à Joigny toute son attractivité. ■

**Votre maire,
Nicolas Soret**

→ Sommaire

P.4 Arrêt sur images

P.6 Seniors : Troc-seniors, pour échanger savoirs et expériences.

P.7 Culture : dans les bibliothèques, des jeux et des graines.

P.8 Coronavirus : Joigny à l'heure de nouvelles restrictions: le point.

P.10 Les infos de l'interco : les MSAP, un plus pour beaucoup de monde.

P.11 Vivre à Joigny : poubelles interdites, la Police municipale inspecte.

P.12 Environnement : la plus grande forêt intercommunale de l'Yonne est à Joigny.

P.13 Hommages : à Pierre-Marie Rouault et Jean-Luc Allemand.

P.14 Tribune libre

P.15 Sport : formés à l'USJ basket, ils intègrent le Pôle espoir.



Arrêt sur images



@ S. T.



@ S. T.



@ S. T.



@ S. T.



De nouvelles plantations, de nouvelles décorations pour ce printemps

Les agents de la Ville de Joigny sont à pied d'œuvre depuis plusieurs semaines pour procéder aux plantations de saison et créer de nouveaux aménagements, partout dans la commune. En février, ce sont 160 bouleaux (80 de deux espèces différentes) qui ont été plantés sur le talus du saut-de-mouton, côté rue Roger-Thureau. Le talus, qui auparavant n'était recouvert d'aucun arbre ni arbuste, accueille plusieurs espèces d'orchidées sauvages. Elles restent volontairement en place. Ces plantations s'inscrivent dans le vœu de la municipalité de végétaliser Joigny, d'y favoriser le retour de la nature et de soigner les entrées de ville. C'est aussi pourquoi des interventions inédites ont lieu des deux côtés de la route de Montargis, avec différentes plantations de vivaces (moins gourmandes en eau et demandant moins d'entretien) : elles sont au total de 2.350. Les rond-points de Bourgogne ou de la Résistance sont également fleuris. Notamment avec des jonquilles. Un aménagement vaut le coup d'œil près de la pépinière d'entreprises, avenue de Sully prolongée. Des décors ont été réalisés par les agents uniquement à partir de matériel de récupération.



1 © Ville de Joigny



2 © S. T.



3 © S. T.



4 © S. T.



5 © S. T.



6 © Frédérique Colas



1. Durant les vacances scolaires de février, onze filles et garçons ont participé à un nouveau chantier jeunes. Le groupe a notamment rénové une pièce de l'espace jeunes et la salle de pause des Services techniques de la Ville de Joigny. En contrepartie de leur investissement, les adolescents seront soutenus dans un projet d'ordre personnel, professionnel, pédagogique...

2. Le Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) fonctionne depuis un peu plus de deux ans, à Joigny. Il s'est réuni mercredi 3 mars, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. Le GLTD se retrouve tous les deux mois, dans l'objectif de mieux lutter contre les incivilités dans toute la commune.

3. Suite aux nouvelles mesures annoncées par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la Covid-19, un protocole sanitaire renforcé a été mis en place durant le temps de restauration scolaire, au sein des trois sites joviniens accueillant les écoliers demi-pensionnaires. Frédérique Colas et Laurence Marchand, adjointes, se sont rendues sur place.

4. Administrateur départemental de la Croix-Rouge de l'Yonne, Georges Dolveck, habitant du Jovinien, est décédé dimanche 7 février. Un moment de recueillement a été organisé par la Croix-Rouge pour toutes celles et ceux souhaitant lui rendre hommage, en mairie de Joigny.

5. En février, la communauté de communes du Jovinien a officiellement décroché le label Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH), lequel est décerné par le ministère de la Culture. Une excellente nouvelle qui s'affiche désormais sur la façade de l'Hôtel-de-Ville de Joigny !

6. La Ville de Joigny et son bailleur la Simad poursuivent la construction de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Au 30 avenue d'Amelia (domaine Courtin), les travaux en cours concernent trois logements individuels répondant aux aménagements nécessaires à la norme PMR (personnes à mobilité réduite). Ils seront livrés en décembre.

Un clip-vidéo avec 16 Joviniennes, pour célébrer les femmes et leurs droits

La Ville de Joigny se mobilise depuis des années pour défendre les droits des femmes. Le contexte sanitaire lié à la Covid-19 a, lundi 8 mars 2021, conduit à réinventer les temps forts habituellement organisés pour célébrer la Journée internationale des droits des femmes. Parce qu'il était inconcevable de ne pas célébrer cette Journée, nous avons réuni 16 Joviniennes de plusieurs générations, exerçant différents métiers, différentes activités, afin de réaliser ce clip-vidéo. Il est à découvrir sur les réseaux de communication de la Ville



Seniors

Troc-seniors, pour échanger savoirs et expériences

Bernadette Monnier | Adjointe au maire, déléguée aux seniors



Il existe aujourd'hui de nombreux systèmes de trocs de biens ou d'échanges de services. Cette forme d'économie non pécuniaire peut aussi paraître plus équitable, plus enrichissante, plus conviviale et plus durable.

Ce projet de plateforme, en cours à Joigny auprès du centre social La Fabrik, vise à favoriser le lien social de personnes âgées tout en prévenant les situations d'isolement et de perte d'autonomie. Le principe repose sur un échange de savoirs et une démarche de formation réciproque, dans le but d'enrichir les compétences de chacun. Et le but est un échange de savoirs pour rendre la personne autonome. Tout rapport d'argent ou d'échange de biens est exclu. Chacun est tour à tour enseignant et apprenant.

Tout est possible : faire garder ou nourrir le chat le temps d'un week-end, trouver des gros bras pour déplacer un meuble volumineux ou même défaire son ordinateur d'un bug ou déboucher un évier.

On échange un service par une valorisation liée à l'implication de la personne et du temps passé. Cela peut être dans le domaine du bricolage, du jardinage, de petits travaux d'entretien de l'habitat, de déménagement, de cours particuliers.

C'est un mode d'échange entre particuliers. C'est un dispositif qui permettra de rapprocher les offres et les demandes et ainsi d'accompagner les seniors en répondant à leurs besoins et à leurs attentes.

Prenons un exemple : une personne du groupe A (qui a besoin d'un service) souhaite changer le joint du siphon de son lavabo, mais elle ne sait pas faire. Elle s'adresse à la Fabrik. La Fabrik, s'appuyant sur un réseau de bénévoles, évalue la possibilité ou non de faire appel à la liste B (de personnes qui proposent des services). Si une possibilité existe, la personne A et la personne B se rencontrent. La personne B qui transmet le savoir va : soit expliquer à la personne A quel matériel il doit se procurer et comment il doit procéder pour réparer, soit l'aider à réparer.

La mise en relation est réalisée par un bénévole issu de la Fabrik. Il accompagne la première rencontre entre A et B. Une fois la première rencontre établie, le bénévole se retire de l'échange. Le bénévole n'a aucune responsabilité sur la suite des échanges. La mise en lien s'arrête une fois que le bénévole a réalisé la rencontre entre A et B.

Si vous souhaitez participer à cette expérience, nous recherchons des bénévoles qui souhaitent donner de leur temps une fois par semaine le mardi matin de 9h à 12h afin de mettre en lien les seniors qui souhaitent apporter leurs compétences et partager leurs savoirs. Ces bénévoles assureront la mise à jour de la liste des participants et mettront en lien les seniors intéressés. Contact : **03 86 92 48 28**, lafabrik@ville-joigny.fr ■





Culture

Dans les bibliothèques, des jeux et des graines

Murielle Le Roy | Adjointe au maire déléguée à la culture et à l'événementiel



Plusieurs nouveautés accompagnent l'arrivée du printemps dans les bibliothèques de Joigny. Les jeux vidéo y ont par exemple pris leurs quartiers, avec succès !

La Ville a acquis deux consoles et une quinzaine de jeux adaptés pour chacune pour environ 3.000€, afin de proposer des séances mensuelles aux enfants et aux adolescents, à partir de l'âge de 6-8 ans. Trois rendez-vous ont déjà eu lieu pendant les vacances scolaires d'hiver ; d'autres certains mercredis et samedis du mois de mars tant à la bibliothèque de La Madeleine qu'à la médiathèque Olympe-de-Gouges.

Les participants, par groupe de quatre maximum en raison des consignes sanitaires, et au cours de sessions de 45mn, ont pu découvrir les consoles de jeux Nintendo Switch et PS4. Ensemble, ils sont devenus pilotes de course, professionnels du canoë et ou chasseurs de fantômes.

Pourquoi ces nouveaux ateliers ? L'objectif est de favoriser le bien vivre-ensemble. Les enfants, réunis dans les bibliothèques pour jouer, ne sont en effet plus seuls chez eux devant leur console. Un projet est sur les rails et se concrétisera lorsque les conditions liées à la Covid-19 le permettront. Il s'agira, pour les joueurs le souhaitant, de noter l'état de l'avancement du jeu à la fin d'une partie afin qu'un autre joueur puisse prendre la suite.

A noter : en avril, la séance aura lieu samedi 10 à 14h à la médiathèque. Inscriptions obligatoires au **03 86 91 47 52**.

D'autre part : une grainothèque pousse à la médiathèque Olympe-de-Gouges. Un meuble en bois, composé de tiroirs dans lesquels se trouvent divers sachets de graines (aromates, fleurs, légumes, fruits), est accessible en libre-service aux heures d'ouverture de la médiathèque ; son inauguration a eu lieu vendredi 2 avril. Outil de partage et d'échange, cette grainothèque permet le troc de graines biologiques entre particuliers, hors du système marchand.

L'installation est ouverte à tous, jardiniers débutants ou expérimentés, petits ou grands. Chacun peut déposer et/ou prendre des sachets de graines. La démarche citoyenne vise à favoriser la pratique du jardinage, l'échange des savoir-faire et la biodiversité locale. Elle est mise en place à l'initiative de l'équipe de la médiathèque et de la Ville de Joigny.

Dans le même temps, une exposition intitulée « Découvrons le potager », prêtée par la Bibliothèque départementale de l'Yonne, est à découvrir sur place et jusqu'au 28 avril. Et une sélection de documents est, également, proposée par les bibliothécaires (livres, revues, jeux) autour du thème du jardinage et des semences. ■





Coronavirus

Joigny à l'heure de nouvelles restrictions: le point

Nicolas Soret | Maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien, conseiller départemental de l'Yonne



L'intervention télévisée du Président de la République, mercredi 31 mars au soir, a logiquement engendré des réorganisations de tous ordres dans les rangs de la collectivité et plus généralement, dans la commune. Elles impactent directement le quotidien des habitants. Nous apportons, ici, les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Comment fonctionnent les services de la Ville et de l'intercommunalité ?

La continuité du service public est assurée. La mairie de Joigny reçoit toujours sur rendez-vous à prendre en appelant au 03 86 92 48 00 ou bien en adressant un courriel à l'adresse mairie@ville-joigny.fr

Les jours et horaires pour ces rendez-vous sont : les lundis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ; les mardis de 14h à 17h30, les vendredis de 14h à 16h30; les samedis, une permanence du service population est assurée de 9h à 12h.

Reçoivent également sur rendez-vous le service population de la Ville de Joigny (03 68 33 92 20, etatcivil@ville-joigny.fr) ; le service des eaux de la Ville de Joigny (03 86 92 48 19, service.eau@ville-joigny.fr); le service intercommunal de l'urbanisme (03 86 92 48 03, service.urbanisme@ccjovinien.fr). Le centre communal d'action sociale (03 86 92 48 28, ccas@ville-joigny.fr) est ouvert selon les horaires suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30). A la communauté de communes du Jovinien, l'accueil du public se fait également sur rendez-vous, à prendre

en appelant au 03 86 62 47 95 (courriel : accueil@ccjovinien.fr). Les horaires pour ces rendez-vous et pour toute demande de renseignements sont les suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

La collecte des déchets est-elle assurée ?

Les déchets (ordures ménagères, déchets triés) sont collectés comme habituellement. Les deux déchetteries intercommunales, à Joigny (route de Chamvres) et Saint-Julien-du-Sault (rue Albert-Berner) sont ouvertes normalement. Depuis jeudi 1er avril, les horaires d'été sont appliqués au sein des deux sites. Les particuliers sont accueillis : le lundi de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h ainsi que le samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h. Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés. Rappel : sur place, le port du masque est obligatoire.

Où le port du masque est-il obligatoire ?

Depuis lundi 29 mars, sur arrêté du Préfet de l'Yonne, le port du masque est obligatoire (dès l'âge de 11 ans) dans tous les espaces publics et sur l'ensemble de la voie publique, à Joigny comme dans toutes les communes du département. Un affichage a été spécialement mis en place par nos agents. Rappelons également que la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite. Le montant de l'amende, pour non-respect du port du masque et/ou consommation d'alcool sur la voie publique est de 135 € (3750 € en cas de récidive).

Les restrictions en vigueur dans 19 départements ont été étendues à tout le territoire métropolitain, samedi 3 avril au soir et pour une durée de quatre semaines. Le département de l'Yonne et toutes ses communes sont concernées par ces restrictions.

Nous les rappelons :

- pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation correspondante). A noter : l'attestation de déplacement ne sera pas obligatoire en journée pour les déplacements à l'intérieur de ce rayon ;
- le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire ;

Concernant le couvre-feu, il s'applique à l'ensemble du territoire national entre 19h le soir et 6h du matin avec

une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements. Autrement dit :

- les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h à 6h, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive ;
- les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h.

Concernant les déplacements :

- aucun déplacement inter-régional n'est autorisé, sauf motif impérieux, incluant les motifs familiaux pour, par exemple, accompagner un enfant chez un parent ;
- possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger, ainsi que trajets des travailleurs transfrontaliers.



Coronavirus

Joigny à l'heure de nouvelles restrictions: le point

Nicolas Soret | Maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien, conseiller départemental de l'Yonne

Selon quelles conditions les marchés des mercredis et des samedis ont-ils lieu ?

Les marchés sont maintenus. Les commerçants accueillis sont uniquement ceux faisant partie des catégories professionnelles autorisées à exercer. Par exemple, les marchés n'accueillent plus, pour le moment, de vendeurs de vêtements. L'opération « Place aux Restos » se poursuit, le samedi. Le marché permet à des restaurateurs locaux de proposer des plats à emporter. Depuis la fin du mois de mars, les participants ont pris place à l'intérieur de chalets, côté fontaine.

Quelles consignes pour la pratique sportive des publics mineurs et majeurs ?

Elle est préservée pour tous, tant en espace public que dans les équipements de plein air (ERP-PA). Les restrictions s'appliquent

à l'ensemble du territoire national sont à respecter (10 km autour du domicile - ne pas oublier le justificatif de domicile en cas de contrôle - horaires du couvre-feu, etc.).

En espace public, la pratique sportive sans contact, individuelle, est autorisée pour tous publics (6 personnes maximum avec une distanciation physique de 2 m) et sans limitation de durée. Dans les équipements de plein air, la pratique d'un sport est également autorisée pour tous et sans limitation de nombre, dans le respect des 2 m de distanciation physique entre chaque personne et en fonction de la superficie du site. Là encore, pas de pratique collective.

A noter que la piscine est fermée, comme les gymnases, sauf pour les publics prioritaires (professionnels, en formation professionnelle ou sportifs de haut-niveau par exemple). ■

Cinq mille. Mardi 6 avril, en fin de journée, le 5.000e vaccin contre la Covid-19 a été réalisé à la salle des Champs-Blancs de Joigny. Elle est, depuis le 18 janvier, transformée en centre de vaccination et reste, en même temps, centre de dépistage (sous forme de « drive »).

Le rythme s'accélère au centre de vaccination. Au cours de cette même journée du 6 avril, pas moins de 210 doses ont été administrées (sous forme de première ou de seconde injection selon les patients concernés), contre 150 par semaine lors des débuts de la campagne de vaccination. Rappel : à Joigny, le vaccin Pfizer est utilisé.

Le centre de vaccination contre la Covid-19 fonctionne uniquement sur rendez-vous, du lundi au samedi inclus à partir de 14h. Ces rendez-vous se prennent par téléphone au 0 800 725 089 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) ou bien sur les sites www.keldoc.com et www.sante.fr (sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre). La prise de rendez-vous en ligne est à privilégier ; le réseau téléphonique étant régulièrement saturé. Plus de 16.000 appels ont en effet été enregistrés depuis janvier au

sein de la plateforme dédiée et installée en mairie. Le centre de dépistage fonctionne aussi sur rendez-vous à prendre au laboratoire de Joigny (03 86 62 01 10).

Deux injections du vaccin sont nécessaires, avec un délai de quatre semaines entre les deux. C'est pourquoi, afin de respecter ces délais et les dates correspondant aux injections, le centre de la salle des Champs-Blancs sera ouvert les jours fériés du mois de mai (samedi 1er, samedi 8, jeudi 13, lundi 24) mais le matin (9h-13h) au lieu de l'après-midi.

A ce jour, sont concernées pour une prise de rendez-vous les personnes suivantes :

- âgées de plus de 70 ans ;
- vulnérables en raison d'une pathologie importante, ou sur recommandation du médecin ;
- les professionnels de santé de moins de 55 ans ;
- les professionnels de santé de plus de 65 ans.

La vaccination contre la Covid-19 doit être prochainement élargie.



Les infos de l'interco

Les MSAP, un plus pour beaucoup de monde

Nicolas Soret | Maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien, conseiller départemental de l'Yonne

Bientôt un an qu'à l'initiative de la communauté de communes du Jovinien (CCJ), une Maison des services au public (MSAP) a ouvert à Bussy-en-Othe, dans les locaux de l'agence postale communale (face à la mairie).

C'est la première Maison de ce genre à fonctionner au sein de l'intercommunalité.

Son but ? Répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics. Ils peuvent, sur place, effectuer des démarches administratives auprès de l'îlot numérique qui a spécialement été installé. Ces démarches sont de tous ordres, ainsi qu'en témoigne Sandrine, employée permanente. Il peut s'agir, par exemple, d'une demande de carte grise, de dossiers liés à la retraite, à Pôle emploi, à la caisse d'allocations familiales. Un local a été aménagé pour les échanges et conversations confidentiels.

Si les habitants apprécient et se sont emparés de cette Maison ? « Oui !!! » assure Sandrine. « Nous avons bien remarqué un réel besoin au sein de certains foyers de Bussy comme des hameaux alentours. » Catherine Decuyper, maire, vice-présidente de la CCJ, confirme : « Cette Maison représente un plus pour beaucoup de monde. » D'autant que Sandrine s'adapte aux demandes, parfois liées au quotidien des uns et des autres : papiers suite à un décès, prise de rendez-vous pour une vaccination contre la Covid-19...

La Maison des services au public de Bussy-en-Othe est ouverte : les lundis et jeudis de 8h30 à midi et de 13h30 à 18h, les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à midi et de 13h30 à 16h.

Bientôt, c'est à Verlin qu'ouvrira une deuxième Maison des services au public sur le territoire de la CCJ. La collectivité a acheté la maison d'un particulier, pour un montant de 80.000 €, qui souhaitait que sa demeure serve à tous les habitants et les aide dans leur vie quotidienne.

Des travaux de réhabilitation ont été menés. Ils sont à présent achevés. Les démarches sont en cours pour, désormais, permettre le fonctionnement de cette Maison.

Info plus. Les coûts ont été les suivants. Pour Bussy-en-Othe, la réalisation s'est élevée à 23.049 € HT. La part de la communauté de communes, après déduction de subventions, a représenté 4.549 €. Pour Verlin : le coût de l'opération est de 162.910 €. La CCJ participe à hauteur de 97.746 € (une subvention de 40 % de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, soit 65.164 €, a été accordée). ■





Vivre à Joigny

Poubelles interdites, la Police municipale inspecte

Nicolas Soret | Maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien, conseiller départemental de l'Yonne

Les rues de la Tuerie, Boffrand, de l'Etape, Basse-Pêcherie, Haute-Pêcherie, des Fossés Saint-Jean ; les places des Innocents et du Général-Valet, dans la vieille ville de Joigny, ont été la cible d'une opération « coup de poing » un jeudi du mois de mars à partir de 5h du matin.

Deux policiers municipaux et un agent du service de la collecte des déchets de la communauté de communes du Jovinien (CCJ) ont ouvert les sacs poubelle noirs déposés sur les trottoirs en ce jour de ramassage des ordures ménagères et des déchets triés dans le secteur.

Pourquoi ? Parce que ces sacs noirs sont INTERDITS sur la voie publique. Les foyers ne disposant pas de place pour disposer de bacs où stocker leurs déchets – bacs jaunes, bacs grenats - doivent impérativement se fournir en sacs jaunes (pour les déchets triés) et rouges (ordures ménagères) auprès de la communauté de communes.

L'objectif, ce matin-là, était bien de rechercher des indices permettant d'identifier les auteurs des dépôts. Lettres, tickets de caisse, numéros de téléphone... tous les papiers se trouvant à l'intérieur des sacs ont été minutieusement inspectés ; les contenus étant ensuite remis dans des sacs rouges. Un courrier d'une compagnie d'assurance a, par exemple, facilement révélé un nom : une amende de 35€ a été adressée à une habitante pour non-respect du règlement de collecte. D'autres écrits

seront exploités par la police municipale, de cartes de fidélité aux copies de collégiens en passant par des tickets de caisse des supermarchés. Les agents peuvent aussi s'appuyer sur les caméras de protection.

Ils ont, quand cela était possible, réexpliqué les règles aux personnes rencontrées. Ce retraité, qui la veille de l'opération s'était spécialement déplacé à la CCJ pour acheter des sacs jaunes, avait jeté des papiers en les plaçant dans un sac noir lui-même glissé dans un sac jaune. Résultat : le sac n'a pas été collecté.

La Ville de Joigny poursuit et intensifie sa lutte contre les dépôts d'ordures et dépôts sauvages : d'autres actions suivront en matière de propreté et de salubrité publique, notamment à propos des déjections canines.

A noter :

- Les sacs jaunes et rouges pour la collecte des déchets s'achètent par rouleaux auprès du siège de la communauté de communes du Jovinien, 11, quai du Premier-Dragons à Joigny, tél. **03 86 62 47 95**.
- Les poubelles – sacs, bacs – doivent être sortis la veille de la collecte à partir de 18h ou le matin-même, avant 4h. ■





Environnement

La plus grande forêt intercommunale de l'Yonne est à Joigny

Frédérique Colas | Adjointe au maire déléguée à l'environnement, Vice-présidente du conseil régional



Sous les pavés, la forêt. Joigny fait partie de ces rares communes où, en une poignée de minutes, on peut passer de la ville aux bois. Mieux : avec ses 1.200 hectares, la forêt de Joigny est la plus importante des forêts communales de l'Yonne, en termes de superficie. Elle est gérée par l'ONF (office national des forêts).

Les circuits de randonnées balisés sont multiples. L'office de tourisme de Joigny et du Jovinien dispose d'ailleurs d'une trentaine de circuits à proposer aux marcheurs et aux touristes. Sans compter les autres balades possibles, plus ou moins faciles, plus ou moins longues. Avec, toujours, cette règle à garder à l'esprit : un balisage bleu indique que la partie de la forêt est privée. Il est interdit d'y pénétrer. Un balisage rouge concerne lui les limites de la forêt communale. L'accès est autorisé.

Voici, au gré d'une marche d'une heure à travers les sentiers de la forêt, quelques anecdotes, quelques petites histoires à propos du poumon vert de la troisième commune de l'Yonne :

- L'arbre le plus représenté dans la forêt de Joigny est le chêne. On peut aussi y voir : hêtres, érables, bouleaux, peupliers, châtaigniers ou résineux (douglas) ;
- La forêt ne compte pas d'arbres classés dans la catégorie des arbres remarquables. Mais elle accueillait un chêne rare, qui a été abattu lors d'une tempête en 1993. Il s'appelait le chêne des cinq frères, car son tronc se composait de cinq fûts avec pour chacun, une circonférence de 2 mètres. Un panneau matérialise l'ancien emplacement du chêne des cinq frères. A proximité, au nord du site dit Le Fort bouquin, on peut cependant remarquer un chêne de 110 mètres de diamètre ;

– A deux pas de ce chêne, une curiosité vaut le coup d'œil : deux arbres sont reliés entre eux (notre photo) ;

– Un parcours santé, avec plusieurs types d'activités proposées, est en place dans la forêt de Joigny (il est accessible par la D20 puis la D183, en direction de Looze. Deux parkings permettent un stationnement). Le changement du mobilier sur ce parcours est en cours d'étude ;

– Une expérimentation est en cours dans la forêt. 4.000 arbres y ont été plantés en début d'année par l'ONF. Ces arbres sont originaires du sud de la France et de Turquie. L'objectif de l'ONF est de mener des études pour anticiper le réchauffement climatique des prochaines années ;

– La coupe du bois est une source de revenus. Le bois coupé est utilisé pour la production de bois d'œuvre, d'industrie et de chauffage.

À droite de la route de Dixmont, 240 hectares de la forêt communale constituent la réserve forestière (c'est une surface dédiée durablement à la fonction prioritaire «diversité écologique et biologique en forêt» ;

– La forêt communale (sauf sa réserve) est louée à des sociétés de chasse qui paient un loyer annuel, entretiennent les chemins qui la traversent et régulent le gibier. En contrepartie, elles peuvent chasser deux jours par semaine, d'octobre à février.

A noter : en forêt comme en ville, on prend garde à ne pas abandonner ses déchets. Si on pique-nique, on ramène ses emballages ou on les jette dans les poubelles prévues à cet effet. Prenez garde également si vous fumez. ■



Hommages

À Pierre-Marie Rouault et Jean-Luc Allemand

Nicolas Soret | Maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien, conseiller départemental de l'Yonne



Pierre-Marie Rouault, ancien chef de la Police municipale de Joigny, est décédé samedi 27 mars. Il avait seulement 53 ans. Avec Jeanne-Chantal, son épouse depuis 1996, ils étaient parents de deux enfants, Alexis et Killian. Pierre-Marie Rouault, originaire de Bretagne, a commencé sa carrière professionnelle à La

Trinité-sur-Mer dans le Morbihan, en tant que gardien de Police municipale. C'est en 1993 qu'il est recruté à Joigny, en qualité de gardien de Police municipale. En 1998, Pierre-Marie Rouault est promu au grade de gardien principal et en 2002, au grade de brigadier-chef.

Un an plus tard, le 1er juin 2003, il obtient le grade de chef de Police municipale. Il le restera jusqu'en 2015, cette année à partir de laquelle Pierre-Marie Rouault a commencé à se battre contre la maladie qui l'a vaincu.

Tout au long de son parcours à la Ville de Joigny, Pierre-Marie Rouault n'aura cessé de travailler en faveur du développement de la Police municipale, avec un sens aigu du service public. En 2000, il a organisé la Police municipale qui comprenait alors quatre agents et un maître-chien. Ont par exemple été créées sous son impulsion des patrouilles de nuit dans toute la commune, ainsi que des contrôles de vitesse, d'alcoolémie et d'identité. Il a également mis en place l'opération Tranquillité vacances. Présent à toutes les cérémonies, Pierre-Marie Rouault aura activement participé à la vie et à la sécurité de Joigny et de ses habitants. Il était cet homme très droit, rigoureux, avec du caractère et des principes.

Une minute de silence a été observée par les élus du conseil municipal de Joigny lors de sa réunion du 29 mars. Pierre-Marie Rouault repose désormais en Bretagne. A Jeanne-Chantal, à Alexis, à Killian et à toute la famille, nous renouvelons nos sincères et chaleureuses condoléances. ■



Nous avons appris le décès, au début du mois de mars, du Docteur Jean-Luc Allemand. Il était âgé de 78 ans.

Jean-Luc Allemand aura marqué la vie municipale jovinienne : il fut élu au conseil municipal durant trente-et-un ans, de 1977 à 2008 et aura accompagné Philippe Auberger, maire, du

premier à son dernier mandat (1977-2008) en tant que conseiller municipal (1977-1983), deuxième adjoint et premier adjoint (d'octobre 2007 à mars 2008).

Adjoint au maire à partir de 1984, et jusqu'en 2008, le Docteur Allemand était en charge de la culture et du tourisme. Il était également investi au sein du jumelage avec Hanover (Etats-Unis) et a présidé le comité de jumelage.

On doit notamment à Jean-Luc Allemand la création, à partir de 1985, du festival Piano en nocturne ; chaque année fin

juin à la salle Claude-Debussy. Les Nuits maillotines, dont la première édition remonte à 1998, ont également été fondées sous son impulsion. Dix ans plus tôt, en 1988, était inauguré l'espace Jean-de-Joigny : Jean-Luc Allemand a porté le projet de création du site dédié à l'art contemporain aux côtés de Philippe Auberger. Autre projet d'envergure réalisé durant ses mandats : la salle Claude-Debussy, inaugurée l'année du Millénaire, en 1996.

Médecin, le Docteur Allemand a exercé durant plusieurs années en tant que généraliste, à Joigny, avant de devenir médecin du travail auprès de la SNCF, jusqu'à sa retraite.

Marié, le Docteur Allemand était père de trois enfants et grand-père de sept petits-enfants. Ses obsèques ont eu lieu dans les Hautes-Alpes.

Nous renouvelons nos respectueuses condoléances à sa famille. ■



Liste "Pour vous. Avec vous."

Un budget d'actions pour des travaux sur plusieurs fronts

Cette année, nous faisons le choix de mener de front les projets qui sont les nôtres. Dans quelques semaines, nous lancerons nos jardins maraîchers, projet d'insertion qui doit permettre à une entreprise d'accompagner des personnes vers l'emploi. Une vingtaine de personnes pourra retrouver le chemin de l'activité, tout en produisant des légumes bios servis dans les cantines.

Pour notre cadre de vie, à commencer par notre mobilier urbain et notre signalétique, nous avons non seulement prévu d'identifier les manques, mais également de ne pas attendre pour commencer à couvrir les premiers besoins. Le cadre de vie, c'est également la voirie pour laquelle nous investirons 245 000 €, qui s'ajouteront aux 200 000 € de la CCJ. Néanmoins, il n'est désormais de bonne politique de voirie/circulation qui n'implique une réflexion sur les déplacements doux, comme le vélo : ce sera l'un des enjeux de 2021.

2021 sera l'occasion de lancer la nouvelle politique d'aménagement de nos espaces verts sur laquelle nous nous étions engagés l'an dernier. Plusieurs chantiers se dérouleront en vieille ville. D'abord sur le patrimoine public, avec nos travaux de restauration pour les églises St-Thibault et St Jean-Baptiste, mais également à la Maison du Pilon. Ensuite, par l'amorçage du fonds façades, qui va permettre aux propriétaires de la vieille ville de restaurer leur façade avec le soutien de la puissance publique.

Nous n'oublions pas notre jeunesse, avec des travaux pour nos écoles. Le Clos Muscadet verra sa restauration reprise, deux préaux seront installés à la Madeleine, les autres établissements verront leurs salles de classes, couloirs, grilles rénovés selon les cas. Surtout, doivent débiter les premières actions pour une large reprise de St-Exupéry.

Bien d'autres projets ont été prévus sur le budget 2021, qui se veut être un budget d'action.

Le groupe de la majorité municipale de Joigny - Nicolas Soret - facebook : Pourvousavecvous2020

Liste "L'Union pour le Jovinien"

Du vent, les éoliennes !

Alors que la Communauté de communes du Jovinien vient d'obtenir le prestigieux label « Villes et pays d'art et d'histoire », nous apprenons qu'un promoteur privé d'éoliennes souhaite construire un champ d'éoliennes sur les communes de Béon et de La-Celle-Saint-Cyr. Si les seules éoliennes de Béon seront visibles depuis Joigny, celles de La-Celle-Saint-Cyr auront un impact irrémédiable sur la défiguration de nos paysages et sur la faune et la flore de notre territoire.

Ces éoliennes s'ajoutent à celles déjà prévues sur les communes de Champlay et Neuilly.

Aussi, aux portes de Joigny, un champ entier d'éoliennes, hautes de 11 mètres, va s'étendre aux abords du Mont Tholon.

Cette situation est alarmante tant pour la valorisation patrimoniale de Joigny et de sa Communauté de communes que pour l'environnement même du territoire. Toutes les études montrent aujourd'hui que les éoliennes ont un bilan coût/avantage négatif voire même dangereux pour l'environnement.

Sans même évoquer le fait qu'il n'est pas possible, aujourd'hui, de recycler une éolienne à bout de souffle, rappelons que la construction d'une seule éolienne nécessite environ 1.500 tonnes de béton et de ferraille enfouis dans le sol !

Quelques subsides privés auront-ils raison du bon sens environnemental ?

Nous lançons un appel vif et pressant pour que le maire de Joigny et l'exécutif de la Communauté de communes refusent dès à présent toute implantation d'éoliennes dans le Jovinien.

Le groupe de la droite et du centre - Nicolas Deiller, Céline Fouquereau, Jacques Courtat - facebook : L'Union pour le Jovinien

Liste "Collectif Citoyen pour Joigny"

L'attrayante facilité de l'argent public

En février dernier, nous avons pris connaissance du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté par la majorité. Ce rapport donne les grandes lignes du fonctionnement et des investissements prévus pour l'exercice 2021, avant le vote du budget.

Un million d'euros (1 M€) a été emprunté fin décembre 2020 sur les prérogatives du maire, établissant la dette de la Ville à 20,5 M€. Cette dette a quasiment doublé sur les deux derniers mandats, puisqu'elle était à 11,8 M€ fin 2009. Et comme Joigny a perdu des habitants sur la même période, la dette par habitant atteint des records : 1250€ pour le seul budget principal (la moyenne des villes de même taille est de 830€).

Nous avons donc demandé au maire s'il avait un plan de désendettement. Au contraire, il entend encore emprunter d'ici la fin du mandat, et explique : « Quand c'est la crise, il faut investir ! ». Nous ne partageons pas son enthousiasme, car comme vous, nous savons que chaque euro emprunté est un euro qu'il faudra rembourser.

Autre inquiétude. Depuis le début de ce mandat, le maire est également son propre adjoint aux finances. Il n'a plus d'adjoint dédié, ni même de vice-président en commission finances. Ce cumul est dangereux, par l'absence de contrôle, et fait prendre du retard : nous attendons toujours le plan pluriannuel d'investissements promis initialement pour fin 2020 « au plus tard ». À un moment, et c'est humain, on ne peut pas être partout à la fois...



Sport

Formés à l'USJ basket, ils intègrent le Pôle espoir

Mohamed Belkaid | Adjoint au maire délégué au sport



Gradi Tenda, 14 ans et Orcy Babela, 15 ans sont le reflet du travail accompli par la section basket de l'Union sportive de Joigny (USJ).

Joviniens tous les deux, ils sont arrivés au club grâce à une opération « basket école » organisée à Saint-Exupéry. Ces interventions ponctuelles de découverte de basket sont un travail collectif mené entre les enseignants de l'école, le comité de l'Yonne de basket et l'USJ basket.

Très vite passionnés, Gradi et Orcy, alors qu'ils n'avaient que 10 ans, étaient réguliers aux entraînements, persévérants, et attendaient impatiemment la compétition du week-end avec leur équipe. Ils se sont rapidement fait remarquer dans le département. Puis par le Pôle espoir de la ligue de basket de Bourgogne Franche-Comté (à Dijon) où ils sont actuellement. Après deux années aux collèges Marie-Noël (Joigny) et Jacques-Prévert (section basket à Migennes), Gradi et Orcy ont intégré le Pôle Espoir en classe de 4^{ème} pour accéder à la formation de haut-niveau et jouer en championnat de France U15.

« Nous rentrons à Joigny presque chaque week-end voir notre famille. Dès que les vacances scolaires arrivent, nous en profitons pour nous entraîner avec notre club, à Joigny, et pour retrouver les copains et nos coaches. » C'est ainsi qu'ils donnent l'exemple à d'autres qui rêvent de ce parcours professionnel comme l'ont été ceux de Paul Guillain (parti du club en 2017) aujourd'hui en championnat de France U17 à Lons-Le-Saunier, Djamel Belkaid (2001) ancien espoir de la JDA Dijon ou Julien Lemoine (1997), qui a évolué en N2 et N3.

Pour la rentrée 2021, ils sont plusieurs joueuses et joueurs de la CTC Centre Yonne basket, entente qui regroupe Villeneuve-sur-Yonne, Aillant-sur-Tholon, Migennes et Joigny, à espérer y parvenir. « Nous nous voulons remercier le club formateur, explique le président de l'USJ basket, Clément Ribaucourt. Nos entraîneurs sont passionnés, toujours disponibles et c'est une grande satisfaction de voir les joueuses et les joueurs évoluer ainsi et être si épanouis. » ■



JEUDI

1^{ER}

AVRIL

MARDI

30

JUIN

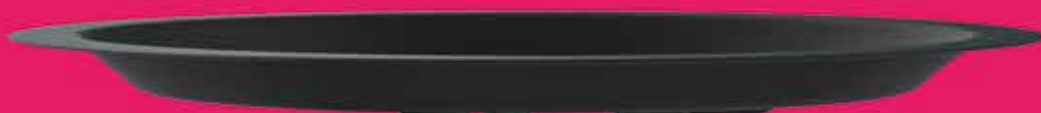


Restau'Art

Dans les restaurants : *Crêperie chez Élisabeth* et *Veganath* à Joigny

Catherine May-Atlani | Claire Marin | Marie-Paz Obispo | Rémy Poibleaud

Exposition vente de peintures et photographies.
20% du montant de la vente reversé aux restaurants.



L'ART SE MONTRE
À NOUVEAU DANS L'ESPACE PUBLIC